



AFSTA  
P.O. Box 2428 – 00202 Nairobi,  
Kenya  
Tel: +254 20 2727853 / 60  
Fax: +254 20 2727861

# Communiqué de Presse

Contact: Mr. Justin J. Rakotoarisaona  
Secrétaire Général de l'AFSTA  
Phone: +254 20 2727853/60

POUR IMMEDIATE PUBLICATION  
15 mars 2007 à 09 heures

## **33 PAYS ONT PARTICIPE AU SEPTIEME CONGRES ANNUEL DE L'ASSOCIATION AFRICAINE DU COMMERCE DES SEMENCES**

### **Le Président de la Zambie s'adresse aux 180 délégués nationaux et internationaux**

**NAIROBI, KENYA, 15 MARS 2007** -- Son Excellence Mr. Patrick Levy Mwanawasa, S.C., Président de la République de Zambie a ouvert le septième congrès de l'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) qui s'est tenu du 6 au 9 mars 2007 à Livingstone. Son Excellence était accompagné par les ministres du Commerce, de l'Agriculture, et des Coopératives de Zambie.

Dans son discours, le Président a notamment indiqué : *«Il est clair que l'industrie semencière de la Zambie a répondu favorablement à notre politique qui accorde une importance capitale au partenariat entre le gouvernement et le secteur semencier privé, et nous nous rendons compte en Zambie qu'il est nécessaire d'entreprendre des actions pour renforcer le commerce des semences. Etant donné la délicatesse de la question de biosécurité relative aux semences, il est clair que de tel commerce des semences ne peut être fait que si les pays travaillent ensemble pour développer des lois et réglementations harmonisées pour non seulement encadrer ce commerce mais aussi pour l'encourager* ». Il a par ailleurs confirmé qu'il avait demandé à son gouvernement de travailler à renforcer la propriété intellectuelle sur les variétés végétales.

Le 7<sup>e</sup> congrès annuel a vu la participation de 180 délégués venant de 33 pays dont les représentants des organisations et régionales internationales telles que l'International Seed Federation (ISF), l'Association Internationale d'Essais de Semences (ISTA), l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV), l'Organisation Africaine pour la Propriété Intellectuelle (OAPI), le Comité des Semences de l'Afrique Orientale (EASCOM), le Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Union Africaine (UA), l'Association Semencière de l'Asie et Pacifique (APSA)

Les délégués ont été particulièrement intéressés par l'atelier animé par l'UPOV sur la protection des nouvelles variétés. Outre la présentation de l'UPOV par son secrétaire général adjoint, d'autres intervenants ont fait le point sur la situation de la protection des nouvelles variétés dans leur sous-

région, à savoir l'Organisation Africaine pour la Propriété Intellectuelle (OAPI) qui regroupe 16 pays de l'Afrique de l'Ouest, et la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC). Des discussions ont eu lieu sur les aspects pratiques de la protection des nouvelles variétés et sur son harmonisation.

Après l'atelier de l'UPOV, l'ISF a animé une conférence de demi-journée sur le traitement des semences. Les experts en traitement des semences de diverses sociétés et le Secrétaire Général de l'ISF ont faits des présentations à savoir la technologie d'application et le chargement chimique, la sécurité des opérateurs et des utilisateurs, l'étiquetage et la gestion des résidus des semences traitées, tendances et nouvelles technologies du traitement des semences et traitement des semences : un outil pour l'intégration de l'agriculture durable au business des semences.

Le premier thème du congrès était « *Vers un commerce des Semences harmonisé en Afrique : Efforts de coordination entre les Communautés Economiques Régionales* ». Les représentants des sous-régions de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe ont montré que les processus d'harmonisation avançaient. Le secteur semencier privé n'a pu cependant éviter de montrer son impatience pour que ces processus soient tous finalisés et mis enfin en œuvre.

Les thèmes suivants étaient également en débat au congrès :

- Le développement du secteur privé semencier en Afrique
- le projet « SEEDS » (Services pour le Développement et le Renforcement des Entreprises Semencières),
- la situation actuelle sur l'Accord de Transfert de Matériels (ATM) du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture.
- L'importance du commerce des semences horticoles en Afrique : ses particularités et les règles pour son développement,
- La mise en oeuvre du protocole de Carthagène sur la biosécurité et la commercialisation des semences génétiquement modifiées en Afrique.

L'Assemblée Générale a élu son nouveau bureau (cf. site [www.afsta.org](http://www.afsta.org)) et confirmé que le 8<sup>e</sup> congrès annuel de l'AFSTA se tiendra à Casablanca au Maroc du 26 au 29 février 2008.

L'AFSTA continuera ses formations techniques et économiques dans le domaine des semences pour ses membres et de diffuser les informations nécessaires sur les progrès dans l'harmonisation réglementaire en vue de promouvoir le commerce des semences.

L'AFSTA est une association à but non lucratif et apolitique dont la mission est le développement de l'industrie semencière et des associations nationales pour contribuer à un meilleur accès de tous les agriculteurs aux semences de qualité. Elle représente l'industrie semencière en Afrique et a actuellement 67 membres dans 34 pays.

###

NOTE POUR LES EDITEURS : La version complète du discours du Président M. Levy Patrick Mwanawasa est disponible sur [www.afsta.org](http://www.afsta.org). Toutes les présentations du Congrès de l'AFSTA 2007 sont disponibles à la demande auprès du Secrétariat de l'AFSTA ([afsta@afsta.org](mailto:afsta@afsta.org)).